

## La Guifette moustac *Chlidonias hybridus*

**Code Natura 2000 : A 196**

### Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : L.414-1 et L.414-2 du code de l'environnement.
- Convention de Berne : Annexe II

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés



### Description de l'espèce

La Guifette moustac a un corps trapu, des ailes longues, étroites et pointues, une queue assez courte et légèrement échancrée. En plumage nuptial, l'adulte a le dos, le croupion, le dessus des ailes et de la queue gris cendré, les joues blanches contrastant avec la calotte noire et le dessous du corps gris ardoisé, le dessous des ailes et de la queue blancs. En hiver, son dessous est blanc, la calotte noire tachetée de blanc, limitée à l'arrière de la tête et se prolongeant jusqu'à l'œil. Le bec est rouge sang, long, droit, assez épais et pointu. Ses pattes sont rouge foncé, courtes et palmées.

### Biologie et Ecologie

#### Habitats en Languedoc-Roussillon

La Guifette moustac se localise au niveau d'étangs d'eau douce peu profonds et des marais, le plus souvent pâturés. En hiver, elle fréquente les lagunes.

#### Régime alimentaire

La Guifette moustac se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de leurs larves mais aussi de petits poissons et d'amphibiens (tritons, grenouilles, têtards).

#### Reproduction et activités

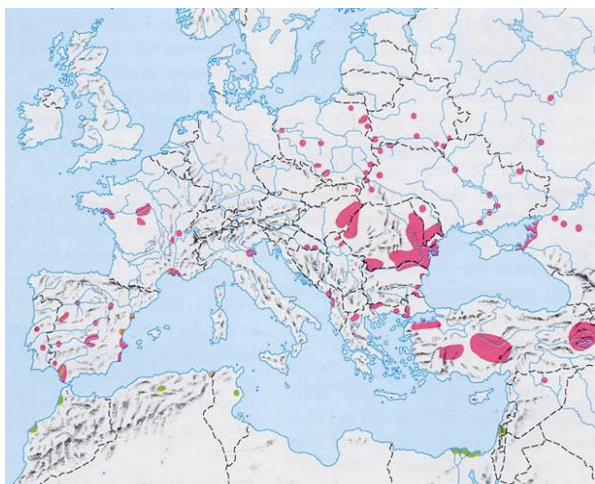
Aucun cas de nidification sur l'étang de Mauguio.

La Guifette moustac niche en colonies. Son nid est fait à partir de végétaux et de tiges de roseaux, flottant parmi les plantes aquatiques. Une ponte par an, de mi-mai à début juillet, comportant 2 à 3 œufs bleu-vert tachetés de noir ou de brun. L'incubation, par le couple, dure pendant 18-20 jours. Le jeune est semi-nidifuge et est couvert de duvet fauve orangé, tacheté de brun-noir dessus. Il quitte le nid de 4 à 10 jours après l'éclosion et séjourne dans les végétaux flottants. Il s'envole à 23 jours et devient indépendant 2-3 semaines plus tard.

#### Migrations

La Guifette moustac est présente en France de fin mars à octobre. La migration postnuptiale débute en juillet et se poursuit jusqu'en septembre. Elle conduit les oiseaux français en Afrique tropicale (du Mali à l'Ethiopie) où ils hivernent. Les retours sont observés dès la fin mars dans le Sud et se poursuivent jusqu'en mai. Des oiseaux hivernent depuis le début des années 90 sur les lagunes languedociennes et parfois en Camargue.

### Répartition en France et en Europe



La Guifette moustac est une espèce à vaste distribution eurasiatique, africaine et australienne, bien représentée dans les régions d'étangs des pays bordant la Méditerranée et la mer Noire, ainsi que localement en Europe centrale, jusqu'en Lituanie et en Biélorussie.

### **Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs**

Hors Russie et Turquie, l'effectif européen est estimé à 24 500-29 500 couples. En plus de l'Espagne, les bastions de l'espèce (plus de 5000 couples) sont orientaux: Russie, Ukraine et Roumanie.

En France, cette espèce a été estimée à 2117-2195 couples en 1995. La répartition de l'espèce est concentrée en quatre bastions (Dombes, Brenne, Forez et Sologne).

La dernière nidification en Languedoc-Roussillon remonte à 1992 sur l'étang de Capestang (Hérault). Depuis, des tentatives d'installation ont été notées sur l'étang du Grey (Gard) et sur l'étang de Vendres (Hérault). L'espèce est essentiellement migratrice, parfois abondante au printemps. La région abrite l'unique population hivernante française, originalité pour cette espèce qui hiverne traditionnellement en Afrique de l'Ouest.

### **Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation)**

Sur l'étang de Mauguio, l'espèce fréquente en migration l'ensemble de la lagune et les marais doux adjacents. Les stationnements sont parfois importants atteignant plusieurs centaines d'individus. L'étang de Mauguio est le seul site régulier en France d'hivernage de la Guifette moustac.

Aucune nidification sur l'étang à ce jour, mais certains milieux sont favorables à l'espèce (Marais du Grès, Marais de Vauguères, Anse nord Est de l'étang notamment).

L'état de conservation des habitats est jugé bon à moyen.

### **Menaces**

- Pâturage dans les scirpaies pendant la période de reproduction
- Eutrophisation des lagunes ne permettant plus la croissance des herbiers, site d'alimentation des Guifettes et matériaux de construction des nids

### **Mesures de gestion conservatoire**

- Amélioration qualitative des eaux venant du bassin versant
- Améliorer l'état de santé générale des roselières par une gestion hydraulique adéquate
- Mise en défens d'éventuelles parcelles abritant une colonie de reproduction

### **Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces**

Cette gestion est favorable aux espèces paludicoles et à toutes les espèces fréquentant les herbiers (Grèbes, canards hivernants, poissons)